



1 988 emplois supprimés à la DGFIP = 1 988 chômeurs supplémentaires !

Devançant les annonces du mercredi 2 octobre relatives au projet de loi de finances 2014, le Directeur général a profité du Comité Technique de Réseau (CTR), tenu la veille, pour nous communiquer le chiffre des suppressions d'emplois pour l'année prochaine. Sans intégrer les possibles vacances d'effectifs, 1 988 postes seront ainsi de nouveau détruits à la DGFIP.

Ils viennent s'ajouter aux presque 30 000 emplois déjà éliminés depuis 2002.

Voulant mettre en évidence la diminution des sacrifices exigés en la matière, le Directeur général a effectué une comparaison avec les exercices précédents :

2011 : 2 677 2012 : 2 438 2013 : 2 023 2014 : 1 988 emplois supprimés !

**On peut toujours se réjouir de cette décrue, mais la réalité est têtue.
1 988 suppressions d'emplois, c'est 1 988 de trop !**

Dans ces explications, le Directeur général a indiqué qu'il fallait apporter une attention particulière aux collègues en contact direct avec les usagers, d'autant plus que les flux physiques dans les structures d'accueil étaient en nette augmentation. Dans les mécanismes de MAGERFIP (anciennement TSM et ORE), servant au calcul de la répartition des suppressions, le correctif accueil sera majoré pour atténuer l'impact sur ces services.

Il a également stipulé que, comme l'année passée, les efforts reposeraient pour l'essentiel sur la catégorie A et A+ et que la catégorie C, ayant jusque là beaucoup contribué, serait moins sollicitée. Pour argumenter son propos, il a souligné la hausse du niveau de recrutement des agents C passant de 960 en 2012 à 1 500 en 2013.

A aucun moment donc, il n'est envisagé de revenir sur les politiques de liquidation des emplois à la DGFIP qui plombent les Finances publiques, de reposer la question des doctrines d'emploi, la revalorisation des traitements et la reconnaissance des qualifications.

Pourtant, créer des emplois à la DGFIP, c'est juste !

Juste socialement : à un moment où les salariés subissent le gel du barème de l'impôt sur le revenu, que les retraités subissent des mesures d'austérité indistinctement de leurs capacités contributives, créer des emplois permettrait d'améliorer le contrôle fiscal, de mieux gérer la dépense publique et d'assurer une meilleure surveillance dans le remboursement des crédits d'impôts. Le monde du travail et les couches les plus modestes ne seraient pas obligés de payer pour les fraudeurs.

Juste fiscalement : alors que la fraude fiscale est évaluée à 50 milliards, connaissant une augmentation de 25 % par rapport à 2008, sur la même période, les effectifs à la DGFIP ont fondu de 10 %.

Juste économiquement : sans aucune contrepartie en matière de création d'emplois et de salaire, le gouvernement décide, au nom de « la compétitivité », de verser un chèque de 20 milliards aux entreprises sans aucun contrôle sur l'utilisation des fonds. Créer des emplois à la DGFIP permettrait une meilleure maîtrise de l'argent public au service du progrès social, de la lutte contre le chômage et les inégalités salariales.

Enfin, créer des emplois à la DGFIP, assurerait une meilleure égalité de traitement des citoyens sur tout le territoire, par la délivrance de moyens permettant de faire pleinement jouer son rôle à tout le réseau en offrant véritablement un service de proximité et de pleine compétence aux populations et aux collectivités locales.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques revendique la mise en œuvre d'un plan d'urgence à la DGFIP rétablissant notamment le niveau des effectifs à hauteur de celui avant fusion, pour ensuite engager de véritables négociations en faveur d'un plan pluriannuel de recrutement à hauteur des besoins.

Montreuil, le 3 octobre 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

• Case 450

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

• dgfip@cgt.fr

• www.financespubliques.cgt.fr

• Tél. : 0155 82 80 80